



Petite Enfance et Jeunesse

OBJET : Création d'un multi-accueil dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 : deux antennes

EXPOSE

Le projet de territoire adopté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 22 février 2018, précise que « *l'accueil collectif, en raison de ses usages constatés mais aussi de ses coûts de fonctionnement, s'organisera sous forme de multi-accueils, centralisés sur les deux pôles d'emplois principaux que sont Châteaubriant et Derval, sur un principe de réalité* ».

Cela s'est traduit par l'inscription d'un engagement conjoint de la communauté de communes et de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour la création de 24 places, fléché dans le Contrat Enfance Jeunesse signé le 17 septembre 2019.

La communauté de communes compte à ce jour 5 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) répartis sur son territoire :

- La halte-garderie Calin Calinette de Saint Vincent des Landes, à gestion associative, d'une capacité de 12 places, dont le taux de fréquentation 2019 s'établit à 75%,
- Le multi-accueil Pôle de l'enfant de Moisdon-la-Rivière, à gestion intercommunale, d'une capacité de 12 places, dont le taux de fréquentation 2019 s'établit à 76%,
- Le multi-accueil Le P'tit castel de La Ville aux Roses à Châteaubriant, à gestion intercommunale, d'une capacité de 20 places, dont le taux de fréquentation 2019 s'établit à 83 %,
- Le multi-accueil Maison soleil de Derval, à gestion associative, d'une capacité de 30 places, dont le taux de fréquentation 2019 s'établit à 78 %,
- Le multi-accueil la Maison de l'Enfant à Châteaubriant, à gestion intercommunale, d'une capacité de 36 places, dont le taux de fréquentation 2019 s'établit à 89 %, a réalisé cette même année 74 625 h d'accueil.

Les taux de fréquentation facturés sur les structures de Châteaubriant et l'augmentation du nombre de personnes en liste d'attente pour des places d'accueil permanent (une trentaine de demandes recevables à ce jour sont sur liste d'attente) démontrent depuis plusieurs années la nécessité d'offrir d'autres solutions d'accueil collectif sur la ville centre.

Par ailleurs, on constate depuis des années une baisse continue du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s. Depuis août 2019, le territoire a perdu 28 professionnel(le)s et 97 agréments. Ce mouvement risque de s'accroître compte-tenu de leur vieillissement (33% ont plus de 55 ans). Cela aboutit à un nombre de places disponibles disparate sur le territoire et extrêmement faible sur le nord du territoire, voire nul sur certaines communes.

Considérant le positionnement géographique des deux structures existantes permettant au multi-accueil de la Ville aux Roses d'accueillir des enfants originaires de 13 communes principalement de l'ouest de Châteaubriant, et au multi-accueil de la Maison de l'enfant d'accueillir des enfants originaires de 14 communes venant principalement du sud et de l'est de Châteaubriant, le positionnement d'un autre équipement a été recherché en priorité sur le secteur nord de la Ville pour répondre aux besoins des habitants du nord de la communauté de communes. Également, a été étudiée la possibilité de proposer une offre à destination de nouveaux actifs pouvant être intéressés pour une offre de garde à proximité de la Maison de la mobilité.

En ce qui concerne la structure pour le nord du territoire, la Ville de Châteaubriant a proposé à la communauté de communes de céder à l'euro symbolique un terrain d'une emprise d'environ 1 000 m², situé sur la parcelle cadastrée BR-96, comprenant un ancien corps de ferme. Ce site situé sur la route de Fercé au Nord de la Ville, est également à proximité directe du centre de loisirs intercommunal de la Borderie et dispose d'une bonne accessibilité pour les habitants des communes situées au nord de Châteaubriant.

En parallèle, une opportunité se présente dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Réinventons nos cœurs de ville » porté par la communauté de communes en décembre 2018. Il s'agit d'une démarche pluriannuelle en faveur de la revitalisation des centres-villes des agglomérations de taille moyenne. La Ville de Châteaubriant a été sélectionnée parmi 55 lauréats dans la liste des 222 villes éligibles à ce programme.

Le projet du groupe Lamotte pour le site des Terrasses a été retenu par la ville de Châteaubriant lors de son conseil municipal du 9 juillet 2020 pour son offre de logement diversifiée, mais également intergénérationnelle avec des logements pour jeunes actifs et une résidence seniors. Il vous est proposé d'y créer 12 places d'accueil du jeune enfant pour enrichir les services proposés aux familles qui s'installeront mais aussi pour attirer les actifs, du fait de la grande proximité de la Maison de la mobilité.

Le budget d'investissement de cet accueil sur 2 sites s'établira entre 2 200 € HT et 2 900 € HT du m², sachant qu'il convient de respecter les prescriptions de la Protection Maternelle et Infantile, qui sont de 10 m² par enfant, sans compter les espaces communs et les locaux pour le personnel, ainsi que l'aménagement extérieur et le mobilier. Dans le cadre du site des Terrasses, il sera étudié la possibilité de mutualiser certains services avec la résidence seniors comme la buanderie. Afin d'offrir des conditions de restauration de qualité et semblables aux familles bénéficiant de ces EAJE, il conviendra également d'envisager une extension de la cuisine de la Maison de l'Enfant.

Ce projet peut d'ores et déjà compter sur le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, acquis dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022, tant en investissement qu'en fonctionnement. Un prêt à taux zéro pourra être sollicité auprès de la Mutualité Sociale Agricole. La communauté de communes se mobilisera par ailleurs pour obtenir des financements, notamment dans le cadre du plan national de relance, auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Petite enfance et Jeunesse » réunie le 18 septembre dernier et de la conférence des maires du 22 septembre dernier.

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'acquiescer auprès de la Ville de Chateaubriant une emprise d'environ 1 000 m² sur le terrain cadastré BR-96 à l'euro symbolique ;
- de s'inscrire dans le projet du Groupe Lamotte sur l'îlot des Terrasses ;
- de procéder aux travaux nécessaires à l'extension de la cuisine de la Maison de l'Enfant ;
- d'inscrire les crédits correspondants aux prochains budgets primitifs ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- d'autoriser M. le Président, Mme la Vice-Présidente déléguée ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les demandes de subventions et de financements correspondantes auprès des partenaires.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Chateaubriant,
Le 29 septembre 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20201001-358-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-10-2020

Publication le : 01-10-2020

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HECHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN			X		
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER			X		
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	Mme Manolita BLAIN MAZE
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20201001-358-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-10-2020

Publication le : 01-10-2020



Le Président,

Alain HUNAUULT